

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°34-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le cinq septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15	ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS (pouvoir à Pierre SOULIE), Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ,
présents : 14	
votants : 15	
<u>Date convocation</u> 29/08/2022	
<u>Date d'affichage</u> 29/08/2022	
Secrétaire de séance : Anne Marie ROQUES	

OBJET : Subventions aux associations

La commission « associations » s'est réunie en vue d'attribuer le montant d'une subvention de fonctionnement aux associations ayant ramené les coupons distribués aux Terssacoises et Terssacois pour les inciter à reprendre une activité après la période COVID.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant à verser à Génération Mouvement qui a déposé sa demande en 2022,

À savoir : 95 euros.

Le Conseil Municipal,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'attribuer une Subvention de fonctionnement de 95 euros pour Génération Mouvement en retour des coupons reprise d'activité post covid**
- **Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.**

Le Maire,


Yves CHAPRON